

## Vidange des robinets extérieurs antigel

**T**out robinet extérieur protégé contre le gel doit pouvoir se vider automatiquement afin de ne pas perdre ses propriétés «antigel». Nous vous démontrons ici les différentes méthodes pour y parvenir. Notez que le terme usuel *brise-vide* est remplacé ici par l'expression *casse-vide* afin de respecter les termes de la norme de référence CAN/CSA-B64.10 *Guide de sélection et d'installation des dispositifs antirefoulement*.

Afin de se conformer aux articles 2.6.2.1. 3), 2.6.2.2. et 2.6.2.7 du Chapitre III - Plomberie du *Code de construction du Québec*, on doit prévenir le siphonnement comme suit:

### Robinet extérieur AVEC casse-vide intégré

Il doit être installé de manière à former une légère pente vers l'extérieur (figures 1 et 2) et ainsi éviter une accumulation d'eau qui pourrait geler et faire éclater la tuyauterie par temps froid.

Figure 1

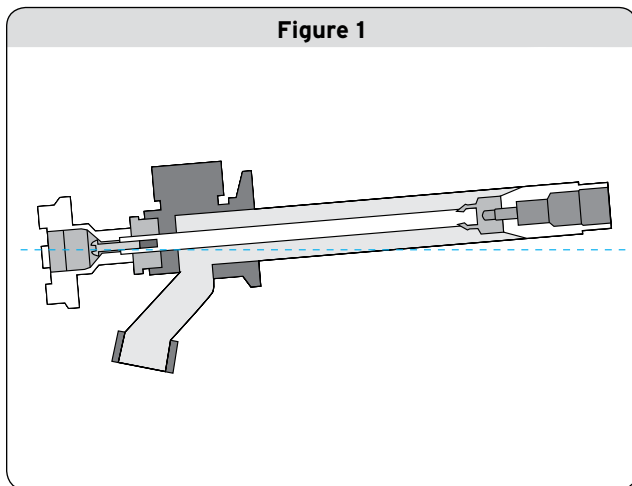
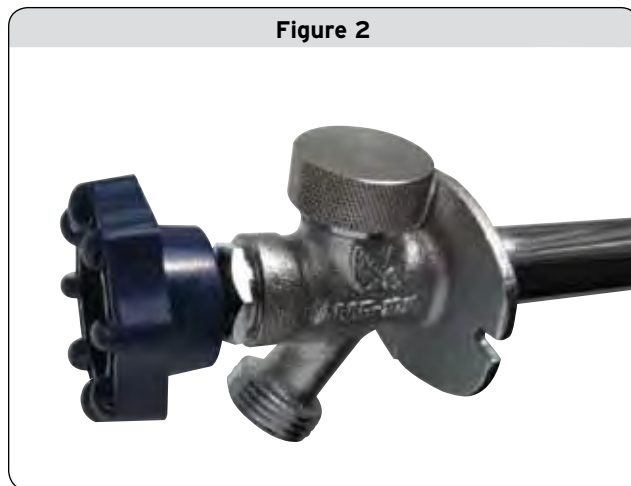


Figure 2



### Robinet extérieur antigel SANS casse-vidé intégré

Il existe également un robinet antigel qui n'est pas muni d'un casse-vidé intégré (figure 3). À ce dernier, on doit y installer un casse-vidé vissable (figure 4). La Régie du bâtiment du Québec exige que ce casse-vidé installé à l'extérieur ou exposé au gel, puisse se vider automatiquement afin d'assurer la vidange du segment « antigel » du robinet.

Figure 3

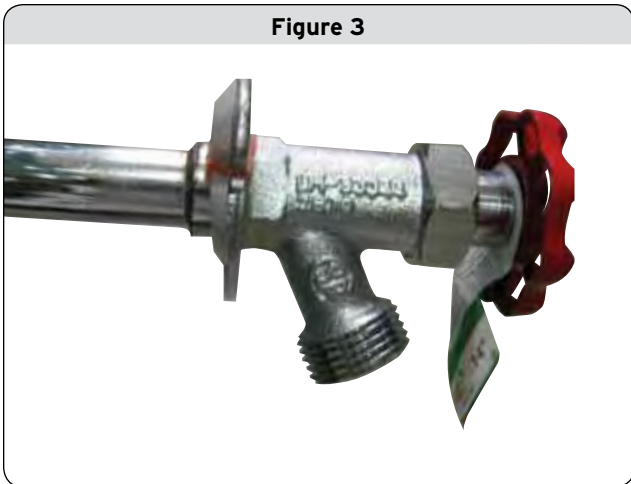


Figure 4



### ATTENTION

Un casse-vidé à tige ne peut être installé à l'extérieur puisqu'il ne se vidange pas automatiquement. Son utilisation est restreinte aux parties chauffées d'un bâtiment, par exemple dans un garage ou sur une cuve.



*N.B.: lors d'une consultation postérieure à la date de sa publication, il vous revient de vérifier si la présente fiche a été mise à jour, remplacée ou annulée.*

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de la CMMTQ.